

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014- 668 DU 25 NOVEMBRE 2014

autorisant le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation à signer des accords de financement avec les banques locales et autre institution financière dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 20-c de l'Ordonnance n°2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'Ordonnance n°2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 10 octobre 2014,

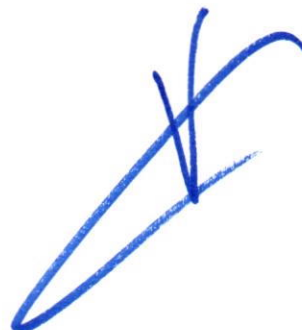
DECRETE :

Article 1 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation est autorisé à signer des accords de financement avec les banques locales et toute autre institution financière dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 20-c de l'Ordonnance n°2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 novembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat, Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,



Marcel Alain de SOUZA



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECESRS 2 MEFPD 2 MDAEP 2 AUTRES MINISTERES 24
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 JORB 1.-